Légende :

- UA — Zonage du PLU
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- AS — Alignement d'arbres à protéger (au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Haies à protéger (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Parcs et jardins à protéger (au titre de l'article L.151-19)
- A1 — Arbres remarquables à protéger (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- E1 à E4 — Elements bâtis ou partie d'élements bâtis à protéger (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- CD1 — Changement de destination (au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme)
- Secteur de Mixité Sociale
- Réseau de Sorgues
- Enveloppe du Plan de Prevention des risques d'incendie de forêt

N

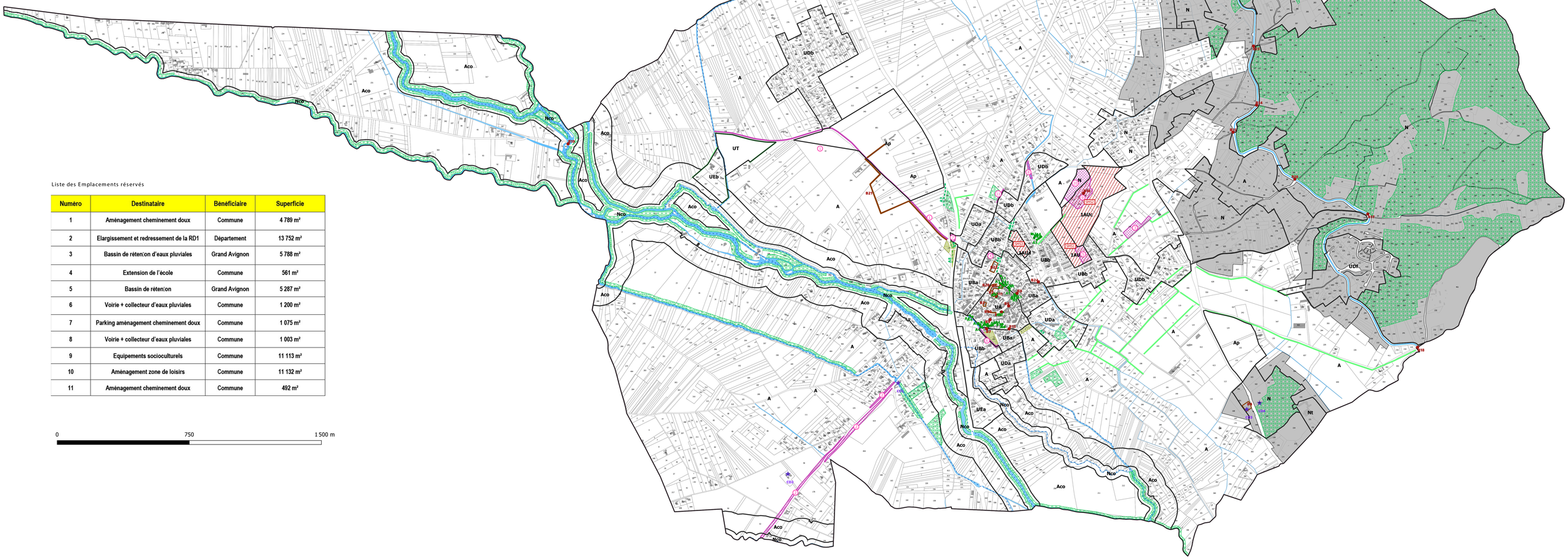

Liste des Emplacements réservés

Numéro	Destinataire	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement cheminement doux	Commune	4 789 m²
2	Elargissement et redressement de la RD1	Département	13 752 m²
3	Bassin de rétenᵭon d'eaux pluviales	Grand Avignon	5 788 m²
4	Extension de l'école	Commune	561 m²
5	Bassin de rétenᵭon	Grand Avignon	5 287 m²
6	Voirie + collecteur d'eaux pluviales	Commune	1 200 m²
7	Parking aménagement cheminement doux	Commune	1 075 m²
8	Voirie + collecteur d'eaux pluviales	Commune	1 003 m²
9	Equipements socioculturels	Commune	11 113 m²
10	Aménagement zone de loisirs	Commune	11 132 m²
11	Aménagement cheminement doux	Commune	492 m²

0 — 750 — 1 500 m